

Focus sur les 6 axes du plan d'action régional sur le SAF et les TCAF

Axe 1 : Agir sur le comportement par des actions d'information, de prévention et de sensibilisation de proximité

- Développement d'actions de prévention à destination des jeunes et des adultes, en relais des campagnes d'information grand public sur les méfaits de l'alcoolisation prénatale

Axe 2 : Favoriser le repérage des situations à risque chez la femme

- Intégration, dans la formation initiale et continue des professionnels de santé et du médicosocial, d'un module visant à développer les connaissances sur l'alcoolisation foetale et la pratique du repérage précoce des situations de consommation chez les femmes en âge de procréer.

Axe 3 : Favoriser l'accès au diagnostic et à l'évaluation des enfants et adultes porteurs de troubles liés à l'alcoolisation prénatale

- Mise en oeuvre de plates-formes d'évaluation et de diagnostic du syndrome d'alcoolisation foetale et des troubles liés à l'alcoolisation foetale, quel que soit l'âge de recours.

Axe 4 : Organiser l'accompagnement des femmes en difficultés avec l'alcool et des enfants et adultes porteurs de troubles liés à l'alcoolisation foetale ainsi que la coordination des parcours

- Mise en place, pour les femmes, d'une filière addictologique dédiée, pourvue notamment d'équipes mobiles pour aller à la rencontre de celles qui sont le plus éloignées du système de soins. Des programmes d'éducation thérapeutique spécifiques intégrant la présence de patientes expertes seront développés, y compris durant la période gestationnelle.

Axe 5 : Créer un centre ressources régional ayant des missions d'expertise, de coordination des acteurs et de centralisation des informations relatives à l'observation et à la surveillance des troubles liés à l'alcoolisation foetale

- Elaboration d'outils et de référentiels à destination des professionnels facilitant ainsi le travail de coordination,
- Centralisation des données d'observation et de surveillance pour favoriser le développement de la recherche,
- Poursuite des activités de coopération régionale et internationale.

Axe 6 : Impliquer les partenaires institutionnels dans le pilotage régional du plan d'action.

- Installation d'une instance régionale de pilotage dès la fin 2015 pour mettre en oeuvre et suivre la déclinaison du plan.